

Rapport Article 29

Loi relative à l'énergie et au climat

Août 2022



TABLE DES MATIERES

1. Démarche générale de Sienna Gestion sur l'investissement responsable	4
2. Moyens internes et externes utilisés	8
3. Gouvernance de l'ESG	11
4. Stratégie d'engagement	13
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles	16
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	18
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »	22
8. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques	24
9. Mesures d'amélioration	27

PREAMBULE

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) est une société de gestion issue du partenariat entre Sienna Investment Managers, acteur européen spécialisé en gestion d'actifs non cotés (capital investissement, dettes privées, immobilier), et Malakoff Humanis, acteur de référence de la protection sociale et paritaire.

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion de Sienna Gestion depuis 2002.

Le présent document est la réponse de SIENNA GESTION à l'Article 29 de la loi du 8 Novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et son décret d'application. Publié le 27 mai 2021, le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat encadre le reporting extra-financier des acteurs de marché. Il définit les informations à publier sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Le décret fixe notamment de nouvelles exigences en matière de stratégies d'investissement cohérentes avec les objectifs de long terme relatifs au changement climatique et à la biodiversité.

1. Démarche générale de Sienna Gestion sur l'investissement responsable

1.1 Information générale sur la société de gestion

SIENNA GESTION (dénommée Malakoff Humanis Gestion d'Actifs jusqu'en Mai 2022) est une société de gestion issue du partenariat entre SIENNA INVESTMENT MANAGERS, acteur européen spécialisé en gestion d'actifs non cotés (capital investissement, dettes privées, immobilier), et MALAKOFF HUMANIS, acteur de référence de la protection sociale et paritaire.

En sa qualité de société de gestion, elle a pour politique d'investir dans des sociétés qui créent de la valeur en respectant l'équité entre les actionnaires. L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique de SIENNA GESTION qui est impliquée dans la finance durable depuis 2002.

SIENNA GESTION s'est engagée il y a de nombreuses années pour assumer sa responsabilité en tant qu'investisseur. Quatre éléments sont constitutifs de cette démarche d'investisseur responsable :

- L'intégration de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance lors de l'évaluation des émetteurs publics et privés constitue un élément central de l'approche d'investisseur responsable de SIENNA GESTION. Dès le début des années 2000, le groupe a décidé d'intégrer ces critères extra-financiers dans son analyse des émetteurs.
- Dès 2004, SIENNA GESTION a formalisé sa première politique de vote. Elle s'est chaque année renforcée afin de maintenir une exigence vis-à-vis des émetteurs. La politique de vote, ainsi que le rapport sur les conditions d'exercice des votes sont publiques et disponibles.
- La démarche d'investisseur responsable de SIENNA GESTION s'est également formalisée autour de l'économie sociale et solidaire. La société est membre depuis 2009 de FAIR née en 2021 de la fusion entre Finansol, acteur historique de la finance solidaire et l'iiLab, laboratoire d'innovation sur l'impact. La société fait partie de la vingtaine de sociétés de gestion françaises à proposer des fonds labellisés Finansol.
- SIENNA GESTION fait partie des principales sociétés de gestion de fonds d'épargne salariale en France. La société a participé à la rédaction du guide de l'épargne salariale ISR. Très tôt, le choix a été fait de labelliser ces fonds par le CIES (Comité intersyndicale de l'épargne salariale).

1.2 Encours des produits durables

SIENNA GESTION gère des encours dont une part importante en ISR, réparti entre l'épargne salariale et la gestion institutionnelle.

	Actif net au 31/12/2021 en M€	Dont ISR
Epargne salariale	11 367,37	7 778,47
Gestion institutionnelle	10 013,02	8 067,28
Total	21 380,38	15 845,75

Répartition des encours sous gestion par type de client

	Actions (en M€)	Diversifiée (en M€)	Immobilier (en M€)	Monétaire (en M€)	Non cotés (en M€)	Obligations (en M€)
Gestion non ISR	1 152,65	1 675,87	143,6	370,35	63,006	2 104,81
Gestion ISR	2 758,27	3 974,18	0	2 562,44	0	6 550,85

Répartition des encours sous gestion par classe d'actif et par type de gestion

Au 31/12/2021, 5 fonds dans l'ensemble de la gamme de SIENNA GESTION ont des encours de plus de 500 M€ :

Fonds	Encours au 31/12/2021 (en M€)	Fonds ISR	Labels	Classification SFDR
SIENNA MONETAIRE ISR	1 504,18	Oui	➤ ISR	Article 8
EPSSENS MONETAIRE ISR	995,37	Oui	➤ ISR ➤ CIES	Article 8
MH RETRAITE DIVERSIFIEE	2 923,45	Oui	Prévu Q4 2022 (ISR gouvernemental)	Article 8
MH RETRAITE TAUX	2 366,56	Oui	En cours de labélisation le 30 Juin 2022	Article 8
MH RETRAITE TAUX RENDEMENT OPPORTUNITE	1 423,03	Oui	En cours de labélisation le 30 Juin 2022	Article 8
HP MANDAT HGA CORPO	899,8	Non	Non	Article 6

Fonds dont les encours sont supérieurs à 500 M€ au 31/12/2021

La répartition des encours de ces fonds (supérieur à 500M€ d'encours) par classe d'actifs est la suivante au 31/12/2021 :

Fonds	Actions	Obligation	Monétaire	Devise
SIENNA MONETAIRE ISR	0,0%	9,5%	85,4%	5,1%
EPSSENS MONETAIRE ISR	0%	0%	92%	8%
MH RETRAITE DIVERSIFIEE	29,3%	2,4%	2,5%	65,9%
MH RETRAITE TAUX	0,0%	2,4%	0,2%	97,4%
MH RETRAITE TAUX RENDEMENT OPPORTUNITE	0%	98%	0%	2%
HP MANDAT HGA CORPO	0%	93%	6%	1%

**Répartition des encours des fonds supérieurs à 500 M€ au 31/12/2021
par classe d'actif**

1.3 Stratégie d'investissement responsable de SIENNA GESTION

L'objectif de gestion Socialement Responsable (SR) de SIENNA GESTION est d'allier performances extra-financière et financière par l'intégration systématique des risques en matière de durabilité¹ pour les émetteurs privés et des performances ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR.

Evaluation des performances ESG des émetteurs

Emetteurs privés :

SIENNA GESTION est convaincue qu'il existe une forte corrélation négative entre les risques ESG et la valeur financière ou économique d'un émetteur. De ce fait, la société de gestion place au cœur de sa stratégie SR la recherche de réduction des risques ESG des émetteurs privés. L'intégration des risques climatiques est une partie constitutive de cette stratégie SR. Elle s'articule notamment autour de la Stratégie Climat de SIENNA GESTION.

¹ Le risque en matière de durabilité (ou « risque ESG ») désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27/11/2019)

Emetteurs publics :

SIENNA GESTION a fait le choix d'utiliser les données liées à la performance ESG pour analyser les émetteurs publics/souverains. Ce choix est le fruit d'une recherche approfondie sur la matérialité et la pertinence de l'utilisation des données ESG. À la suite de cette analyse, l'équipe ISR est arrivée à la conclusion que l'analyse ESG des émetteurs publics est plus pertinente par une approche par la performance que par le risque, contrairement aux émetteurs privés.

Détermination de l'univers Socialement Responsable (« Univers SR ») de SIENNA GESTION :

Plusieurs étapes sont nécessaires pour déterminer l'univers éligible, que nous appelons au sein de SIENNA GESTION « l'univers Socialement responsable »

- Classification des émetteurs privés par secteur : L'équipe ISR peut être amenée à rattacher certaines entreprises à un autre secteur afin d'être plus pertinent dans la comparaison avec d'autres entreprises. Les notes sont ensuite normalisées par secteur.
- Exclusions d'activités à risque : tabac, charbon, armes controversées.
 - Tabac : Toute entreprise générant au moins 1 euro de son chiffre d'affaires sur le tabac (cigarettes, cigares, tabac à rouler, tabac à priser/chiquer).
 - Charbon (visant à toute forme de financement de cette énergie à l'horizon 2030) :
 - Toute entreprise développant de nouveaux projets de centrales à charbon.
 - Toute entreprise générant plus de 20% de son chiffre d'affaires sur le charbon.
 - Toute entreprise dont le mix énergétique est composé à plus de 20% de charbon (production ou capacité de production).
 - Armes controversées :
 - Toute entreprise générant au moins 1 euro de chiffre d'affaires dans la production ou la vente de mines antipersonnel.
 - Toute entreprise générant au moins 1 euro de chiffre d'affaires dans la production ou la vente de bombes à sous-munitions.
- Identification des émetteurs les moins avancés dans la gestion des enjeux ESG. Cette identification s'appuie sur l'approche « Best-in-class » pour les émetteurs privés, consistant à exclure dans chaque secteur d'activité les émetteurs les moins bien notés d'un point de vue extra-financier (note ESG). SIENNA GESTION compare ainsi la note ESG de chaque émetteur avec celles des autres émetteurs du même secteur et exclut au minimum 20 % des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles. Pour les émetteurs publics, l'approche utilisée est celle du « Best-in-universe », consistant à exclure parmi tous les émetteurs publics ceux obtenant les moins bonnes notes ESG. SIENNA GESTION compare ainsi la note ESG de chaque émetteur public avec celles de tous les autres émetteurs publics et exclut au minimum 20 % des émetteurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

Ces notes et cet univers éligible sont mis à jour tous les trimestres pour les émetteurs privés et tous les ans pour les émetteurs publics. Cette fréquence d'actualisation pour les émetteurs privés permet de prendre en compte tous les événements matériels survenus au cours du trimestre précédent.

2. Moyens internes et externes utilisés

2.1 Equipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de SIENNA GESTION

Cinq équipes sont impliquées dans les processus d'investissement responsable au sein de SIENNA GESTION :

- ✓ La Direction de Finance Responsable : L'équipe est composée de 2 personnes au 31/12/2021. Une troisième personne rejoindra l'équipe de Finance Responsable en 2022. Les missions de l'équipe sont les suivantes :
 - Gérer les données (fournies par les prestataires listés dans le paragraphe suivant ou collectées par l'équipe dans le cadre de la veille et des rencontres avec les émetteurs),
 - Réaliser les évaluations d'émetteurs privés et publics, y compris les analyses des controverses,
 - Conduire des actions d'engagement et exercer les droits de vote,
 - Définir les univers SR pour la gestion,
 - Effectuer des évaluations de portefeuille.
- ✓ La Direction de gestion actions : L'équipe de gestion Actions est constituée de 4 gérants, tous ayant des fonds ISR sous gestion.
- ✓ La Direction de gestion taux : L'équipe de gestion Taux est constituée de 4 gérants, tous ayant des fonds ISR sous gestion.
- ✓ La Direction Reporting : L'équipe Reporting est constituée de 7 collaborateurs. Elle a la charge du reporting extra-financier des portefeuilles.
- ✓ La Direction Risques et Conformité : L'équipe Risques et Conformité est constituée de 4 collaborateurs. Elle a la charge du respect de la politique ISR des équipes citées ci-dessus.

2.2 Partenaires externes

La recherche ISR de SIENNA GESTION s'appuie sur des prestataires spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ESG : Sustainalytics et Ethifinance pour l'analyse ESG, S&P Global Trucost pour l'analyse environnementale, Proxinvest pour l'analyse des résolutions en Assemblées Générales, Humpact pour l'analyse sociale des émetteurs.

- ✓ **Sustainalytics** : fournisseur de SIENNA GESTION depuis 2011 en notations environnementale, sociale et de gouvernance, en suivi des controverses, et en suivi des activités controversées : les notes de Sustainalytics sont actualisées au fil de l'eau. Sustainalytics couvre pour SIENNA GESTION la notation d'entreprises sur certains enjeux parmi les 18 enjeux génériques de leur méthodologie.
- ✓ **Ethifinance** : fournisseur de SIENNA GESTION depuis 2016 en données et notation environnementale, sociale et de gouvernance : les notes d'Ethifinance sont actualisées annuellement. Ethifinance couvre la notation d'entreprises de plus de 300 petites et moyennes capitalisations sur plus de 150 critères, ce qui permet de compléter la notation de Sustainalytics. Le score final est obtenu à partir d'une moyenne arithmétique de la notation des entreprises sur les différents critères étudiés par l'agence.
- ✓ **S&P Global Trucost** : fournisseur de SIENNA GESTION depuis 2016 sur des données carbone. Les données brutes de S&P Global Trucost permettent de mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles ou des projets dans le cadre des obligations vertes. C'est à partir de ces données que sont sélectionnés la plupart des émetteurs SR éligibles aux portefeuilles climat.
- ✓ **Proxinvest** : fournisseur de SIENNA GESTION depuis 2011 en ordres du jour résumés d'assemblées générales de sociétés françaises et d'une plateforme de votes en ligne, ainsi que d'études sur les assemblées générales de sociétés européennes. Outre les ordres du jour résumés, Proxinvest transmet une lettre conseil analysant les résolutions proposées par les 250 sociétés cotées incluses dans l'indice CAC All Tradable aux capitalisations flottantes les plus élevées, selon les Principes de Gouvernement d'Entreprise et la politique de vote de Proxinvest. Proxinvest indique une orientation de voté établie sur la base de la Politique de Vote de SIENNA GESTION.
- ✓ **Humpact** : fournisseur de SIENNA GESTION depuis 2021 sur des données d'emploi. Humpact a pour objectif de mesurer l'impact des sociétés cotées sur l'emploi. L'agence collecte les données, les analyse et identifie les entreprises ayant un impact positif sur l'emploi et mesure cet impact chaque année. Ces informations sont utilisées par les gérants des fonds SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR, MH RETRAITE ACTIONS EMPLOI SANTE et EPSSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE.

Prestataires	Nature des données	Type d'organisations étudiées	Adresse du site
Sustainalytics	Environnement, Social et Gouvernance	Entreprises de moyenne et grande capitalisation	https://www.sustainalytics.com/
Ethifinance	Environnement, Social et Gouvernance	Entreprises de petite et moyenne capitalisation	https://www.ethifinance.com/
S&P Global Trucost	Environnement	Entreprises de moyenne et grande capitalisation	https://www.spglobal.com/esg/trucost
Proxinvest	Gouvernance	Entreprises de moyenne et grande capitalisation	https://www.proxinvest.com/
Humpact	Social	Entreprises de moyenne et grande capitalisation	https://www.humpact.fr/

3. Gouvernance de l'ESG

3.1 Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance

SIENNA GESTION a mis en place une gouvernance afin notamment d'assurer un processus de décision efficace sur les sujets relatifs à la Finance Responsable ainsi que leur bonne application.

- Le Directoire est composé de 4 membres dont le Directeur des Investissements à qui est rattaché la Direction de Finance Durable.
- Le Comité de Direction est composé des 4 membres du Directoire et de l'ensemble des responsables des directions suivantes. Il a pour objectif le pilotage de la stratégie de SIENNA GESTION :
 - Président du Directoire
 - Opérations (COO), dont le directeur membre du Directoire
 - Investissements (CIO), dont le directeur est membre du Directoire
 - Risques et Conformité, dont le directeur est membre du Directoire
 - Gestion Actions
 - Gestion Taux
 - Gestion Diversifiée
 - Finance Responsable
 - Développement
 - Juridique
 - Marketing et Communication
 - Maître d'œuvre (MOE)
 - Assistance à Maitrise d'ouvrage (MOA)
 - Reporting et Data Management
 - Middle Office
- Le Comité ISR est composé de la Direction Finance Responsable, ainsi que les équipes de gestion. Il a pour objectif d'informer, sensibiliser et échanger avec les gestions sur les pratiques ESG des émetteurs, sur les enjeux ESG des secteurs et plus largement sur les thématiques ESG.
- Le Comité Produits est composé des 4 membres du Directoire et des directions suivantes. Il est présidé par la Direction Marketing et Communication.
 - Middle Office
 - Développement
 - Finance Responsable
 - Gestion Actions
 - Gestion Taux
 - Gestion Diversifiée
 - Juridique

- Le Comité de Développement Commercial est composé de 3 membres du Directoire (Président, COO, CIO) et des directions suivantes :
 - Marketing et Communication
 - Gestion Actions
 - Gestion Taux
 - Gestion Diversifiée
 - Juridique

3.2 Facteurs ESG dans les politiques de rémunération

La Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) mis en place par la Commission européenne a pour objectif d'orienter les flux de capitaux vers les activités durables et de définir les exigences relatives aux produits d'investissement présentés comme durables.

Les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers doivent notamment inclure dans leur politique de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité. La structure de la rémunération ne doit pas encourager la prise de risques excessive en matière de durabilité et doit être liée à la performance ajustée aux risques.

La rémunération des gérants se compose d'une rémunération fixe, et d'une rémunération variable. La partie variable est à la fois individuelle (bonus, primes) et collective (intéressement et participation). Les performances des gérants de SIENNA GESTION peuvent donc être récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustées au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable doivent indiquer :

- ✓ Le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe ;
- ✓ Le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en pourcentage de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances ; les formules cibles sont clairement formalisées ;
- ✓ Le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion des risques de SIENNA GESTION.

Cette composante qualitative de la rémunération variable intègre les risques en matière de durabilité, conformément à l'article 5 du Règlement SFDR.

La Direction Risques et Conformité mesure ces risques en s'assurant que les règles applicables aux fonds promouvant des caractéristiques ESG sont respectées par les gérants. Les contrôles portent sur le niveau d'investissement minimum en titres éligibles aux univers d'investissement définis par l'équipe Finance Responsable, après application des politiques d'exclusion et des critères d'analyse ESG.

3.3 Facteurs ESG dans le règlement interne du Conseil de surveillance

SIENNA GESTION ne mentionne pas de critères ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance. Ce Conseil est néanmoins informé des éléments structurants ou de toute modification de la politique ISR de SIENNA GESTION.

SIENNA GESTION, en réponse à la Loi 2021-1774 du 24 Décembre 2021 (Loi Rixain) qui vise un objectif d'équilibre femmes / hommes dans les sociétés de gestion de portefeuille, emploie dans son pôle de gestion 30 % de femmes. Sont rattachés à ce pôle les équipes de gestion Actions, Taux, Diversifiée ainsi que l'équipe de Finance Responsable. Sont comptabilisées comme « équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement » toute personne qui prend des décisions d'investissement mais également celles qui participent à ce processus de décision. SIENNA GESTION veillera systématiquement à intégrer dans ses critères de choix lors des futurs recrutements l'objectif de représentation équilibrée.

4. Stratégie d'engagement

4.1 Actions d'engagement menées en 2021

La recherche de la performance de long terme de nos fonds passe aussi par l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises dans lesquelles nous investissons ou nous souhaitons investir. La stratégie d'engagement de SIENNA GESTION se matérialise ainsi par le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), des actions d'engagement auprès d'elles ainsi que lors de l'exercice de nos droits de vote en assemblées générales. Tous ces actions ont pour objectif d'avoir un impact sur les entreprises en les incitant à améliorer la prise en compte des enjeux ESG auxquels elles font face.

En 2021, nous avons ainsi mené deux actions de dialogue et d'engagement :

- ✓ Engagement auprès de TotalEnergies sur leur stratégie climat
- ✓ Engagement auprès de 6 entreprises (Airbus Group, Bouygues, Cegedim, Dassault Aviation, Ipsen, Neurones) sur leur politique de diversité hommes/femmes.

Engagement auprès de TotalEnergies sur leur stratégie climat :

L'engagement de SIENNA GESTION auprès de TotalEnergies s'est matérialisé en 2021 au travers de deux actions, toutes deux ayant pour objectif d'interpeller le groupe pétrolier sur sa stratégie climatique.

- ✓ La première action a été de prendre part à un engagement collectif mené dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+. Lancée en 2017, cette initiative a pour objectif initial d'inciter les 100 plus importants émetteurs de la planète à améliorer leur stratégie climat. En juin 2022, plus de 700 investisseurs, représentant 68 billion de dollars l'ont rejoint. Plus de 160 entreprises sont

aujourd'hui ciblées par les actions d'engagement, entreprises responsables de plus de 80% des émissions mondiales de GES (gaz à effet de serre).

- ✓ La seconde action a été de co-déposer, toujours dans le cadre d'une action collective, une lettre auprès de TotalEnergies sur sa stratégie climat présentée en 2020. Cette lettre avait pour objectif d'obtenir davantage de transparence de la part de TotalEnergies sur sa stratégie climat. Les faiblesses identifiées portaient notamment sur :
 - Les objectifs à court et moyen terme de réduction de son intensité carbone,
 - La transparence sur ses dépenses d'investissement,
 - La stratégie de décarbonisation.

Le groupe pétrolier a apporté des réponses mais l'appréciation de cette volonté se fera lors la prochaine présentation de sa stratégie climat. Les points de vigilance soulevés dans la lettre devront donner lieu à une amélioration de la stratégie climat de TotalEnergies en 2022.

Engagement auprès de trois entreprises (Bouygues, Dassault Aviation, Ipsen) sur leur politique de diversité hommes/femmes :

Cette action d'engagement collectif s'est faite au travers d'Ethifinance (filiale de Qivalio), agence d'analyse et de conseil extra-financiers. SIENNA GESTION a identifié et sélectionné les entreprises avec lesquelles elle souhaitait dialoguer sur l'enjeu de féminisation des instances dirigeantes et d'égalité professionnelle. La campagne d'engagement visait à encourager les entreprises vers l'amélioration de leurs pratiques et la transparence sur cet enjeu à l'égard de leurs parties prenantes. Six entreprises ont été sélectionnées. Parmi elles, trois ont répondu favorablement aux sollicitations : Bouygues, Dassault Aviation, Ipsen.

- ✓ Bouygues : Les échanges avec le Groupe Bouygues ont concerné la mise en place d'objectifs et les mesures pour les atteindre. La diversité de métiers et donc d'enjeux liés à l'égalité professionnelle femmes-hommes au sein du Groupe nécessite des plans d'action spécifiques par filière. Leur élaboration a été rendue possible par le suivi de nombreux indicateurs de ressources humaines et de qualité de vie au travail selon un prisme femmes-hommes. Ainsi, le Groupe a mis en place des objectifs de féminisation de ses effectifs, au niveau du Groupe et par métier d'ici 2023 et a détaillé sa trajectoire pour y parvenir. Les mesures établies concernent l'ensemble du parcours professionnel en entreprise : le recrutement, la formation, la promotion interne, le mentorat, etc.
- ✓ Dassault Aviation : Le dialogue avec Dassault Aviation s'est focalisé sur les objectifs et mesures prises en faveur de la féminisation du top management. Le Groupe reste en effet limité par son secteur d'activité, fortement masculinisé, et le faible turnover des salariés conduisant à une forte culture de promotion interne et limitant de fait la féminisation des postes à responsabilité. Toutefois, le Groupe a mené un état des lieux de l'égalité professionnelle femmes-hommes et a établi un plan d'actions avec des objectifs de féminisation volontaristes. Le Groupe porte de plus une attention particulière à la formation et au déroulement des carrières des femmes. La fixation d'objectifs au niveau du Comité de direction permettrait d'affirmer davantage la démarche du groupe en matière de représentation des femmes dans les postes à haute responsabilité.
- ✓ Ipsen : Les échanges avec Ipsen ont porté principalement sur les moyens mis en œuvre par le Groupe dans l'atteinte des objectifs fixés en matière de féminisation des instances dirigeantes

(Comité exécutif et Global Leadership Team). Le plan d'action détaillé intègre des éléments ayant trait à la totalité du parcours professionnel des salariés : recrutement, formation, promotion interne, mentorat, etc. Ces actions s'appuient sur des indicateurs chiffrés en matière d'égalité femmes-hommes, permettant également de suivre la progression du groupe.

4.2 Politique de vote

a. Organisation de la société de gestion pour l'exercice des droits de vote

Le Directoire de SIENNA GESTION a confié aux membres de l'équipe Finance Responsable pour exercer lors des assemblées générales les droits de vote rattachés aux actions des entreprises détenues en portefeuille. Cet exercice se fait en respectant les principes de la politique de vote de SIENNA GESTION disponible sur le site internet. Cette dernière est actualisée chaque année.

Pour certaines résolutions ne relevant pas d'une bonne pratique mais d'une perspective stratégique et financière, le vote est mené en coordination avec les gérants des fonds. SIENNA GESTION adapte son analyse aux situations spécifiques dans l'intérêt de l'actionnaire ou du porteur de parts de fonds ou de l'investisseur ayant conclu un mandat de gestion.

L'équipe est responsable d'une part de l'analyse des résolutions et d'autre part de l'exercice effectif des votes. Dans le cadre de l'analyse des résolutions, SIENNA GESTION s'appuie sur l'agence Proxinvest qui établit des recommandations en accord avec la politique de vote de la société de gestion.

SIENNA GESTION souhaite voter pour chaque action détenue en portefeuille, quel que soit le nombre de titres détenu. Pour des raisons de coûts notamment, le vote sera principalement exercé pour les sociétés dont le siège social est en France. Le vote sur l'étranger restera limité aux positions les plus importantes d'actions détenues en portefeuille et ne concerneront que les actifs déposés chez nos dépositaires CACEIS et BNP Paribas Securities Services.

SIENNA GESTION ne prête pas les titres (actions) qu'elle détient en portefeuille et n'est pas concernée par la problématique du rapatriement des titres prêtés lors des assemblées générales (AG).

b. Répartition des votes suivant la classification AMF (exercice 2021)

Type de résolution	Approbation	Opposition	Abstention	Non Voté	Total
Approbation des comptes et affectation du résultat	1023	46	0	0	1069
Conventions dites réglementées	146	78	0	0	224
Divers (dont les rémunérations)	1407	572	9	0	1988
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	491	772	0	0	1263
Nomination et révocation des organes sociaux	553	361	9	1	924
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	119	34	2	0	155
Décisions entraînant une modification des statuts	278	27	0	0	305
Nombre total de résolutions	4017	1890	20	1	5928

5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles

5.1 Investissements durables

Parmi les gammes proposées par SIENNA GESTION en 2021, 7 fonds sont considérés comme « verts ». Trois stratégies peuvent ainsi être différenciées :

- ✓ Stratégie bas carbone (ou low carbon) qui vise à réduire les émissions de CO2 des portefeuilles,
- ✓ Stratégie Transition énergétique et écologique qui vise à financer les entreprises apporteurs de solutions vertes (énergies renouvelables, valorisation énergétique des déchets, efficacité énergétique, etc...),
- ✓ Stratégie Obligations Vertes qui flèche les montants collectés vers des projets verts.

Les 7 fonds qui s'inscrivent dans l'une de ces trois stratégies cumulent un encours de 1,178 milliards d'euros sous gestion au 31/12/2021.

Fonds	Encours au 31/12/2021 (en M€)
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR	430,7
MH RETRAITE ACTIONS BAS CARBONE	329,3
EPSSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE	240,2
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR	61,7
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR	57,5
EPSSENS BAS CARBONE ISR	56,5
EPSSENS TRANSITION CLIMAT	2,3
TOTAL	1178,5

5.2 Encours éligibles et alignés avec la taxonomie européenne

En 2021, SIENNA GESTION n'a pas évalué les activités éligibles ou alignés à la taxonomie européenne des émetteurs en raison d'informations non significatives fournies par ces derniers.

L'obligation de publication de ces informations par les grandes entreprises européennes n'entre en vigueur qu'en 2023 sur l'exercice 2022. SIENNA GESTION fait le choix de publier cette information l'année prochaine au moment où elle sera plus largement disponible.

Plusieurs agences de notation extra-financière ont cependant été interrogées en 2022 sur leurs solutions dont celles relatives à la taxonomie européenne. L'une d'entre elles sera sélectionnée avant la fin de l'année 2022 afin de fournir les données sur les pourcentages d'activités éligibles et alignés à la taxonomie.

5.3 Encours exposés au secteur des énergies fossiles

L'analyse des investissements liés aux énergies fossiles a été réalisée sur les encours sous gestion ISR hors produits dérivés, devises, OPCVM et émetteurs publics, représentant un encours global de 8 467,49 M€.

L'exposition aux énergies fossiles a été réalisée avec l'appui de l'agence S&P Global Trucost. Ainsi, 77 % de l'encours cité ci-dessus est couvert par leur recherche, soit 6,5 Mds €.

Au 31/12/2021, les investissements de SIENNA GESTION dans les énergies fossiles de ce périmètre d'analyse s'élèvent à 81,49 M€

6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

SIENNA GESTION a pris des engagements ayant pour objectif le respect des Accords de Paris. Pour cela, SIENNA GESTION a décidé :

- Une sortie du charbon d'ici 2030 de tous les fonds ISR ouverts,
- D'avoir un mix énergétique aligné avec un scénario 2 degrés,
- De réduire l'intensité carbone des encours sous gestion ISR.

6.1 Politique de sortie du charbon

La politique de sortie du charbon de SIENNA GESTION s'est construite en deux étapes : une première visant le non-investissement dans les émetteurs les plus impliqués dans le charbon thermique. La seconde quant à elle vise une sortie totale de toute entreprise impliquée dans le charbon thermique.

Non-investissement dans les entreprises les plus impliquées dans le charbon thermique :

SIENNA GESTION a mis en place une politique de sortie du charbon en 2020 afin de favoriser la réduction des émissions de CO₂ et de lutter contre le réchauffement climatique. Cette politique s'applique aujourd'hui à l'ensemble des encours de la société de gestion et exclut de ses portefeuilles les entreprises les plus exposées aux activités liées au charbon :

- Entreprises dont l'activité charbon représente plus de 20 % du chiffre d'affaires,
- Entreprises qui ont plus de 20% de charbon dans leur mix énergétique (production ou capacité de production),
- Entreprises qui développent de nouveaux projets de centrales à charbon.

Pour identifier ces entreprises les plus impliquées, SIENNA GESTION s'appuie sur la liste Global Coal Exit (GCEL).

Trajectoire zéro charbon en 2030 :

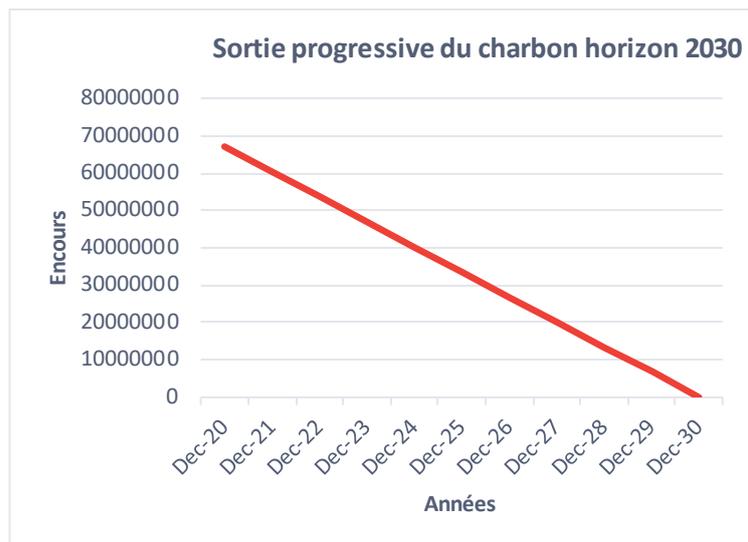
SIENNA GESTION continuera à réduire ses investissements dans l'activité charbon pour une sortie définitive en 2030. Cette exclusion du charbon nous permettra de nous aligner avec les seuils d'investissement dans le charbon définis dans le Mix Énergétique 2 Degrees Generation Mix OCDE 2030 élaboré par S&P Global Trucost, en respect des travaux de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie). En complément, SIENNA GESTION s'engagera dans le respect des autres seuils sur les énergies fossiles définis par l'AIE.

SIENNA GESTION a donc procédé à une analyse de ses investissements des fonds à fin décembre 2020, l'objectif étant de déterminer le scénario le plus adapté pour une sortie totale d'ici 2030. Cette première analyse a permis d'identifier 6 émetteurs les plus impliqués dans le charbon thermique et non excluables pour le moment. Ces 6 émetteurs sont présents dans 25 fonds.

Emetteurs
ENDESA
FORTUM
KESKO
ALBIOMA
EDF
ENEL

Émetteurs dont l'activité est liée au charbon et présents dans les fonds ISR proposés par SIENNA GESTION

Ces 6 entreprises représentaient dans les fonds ISR environ 67 millions d'euros d'encours au 31/12/2020. Le scénario de sortie progressive du charbon se traduira alors par une réduction annuelle de 10 % de l'exposition jusqu'en 2030 par rapport au niveau de 2020.



Trajectoire sortie du charbon des fonds ISR proposés par Sienna Gestion

Année	Cibles annuelles (M€ d'encours)
Décembre 2020	67 078 082 (analyse initiale)
Décembre 2021	60 370 274
Décembre 2022	53 662 466
Décembre 2023	46 954 658
Décembre 2024	40 246 849
Décembre 2025	33 539 041
Décembre 2026	26 831 233
Décembre 2027	20 123 425
Décembre 2028	13 415 616
Décembre 2029	6 707 808
Décembre 2030	0

Cibles annuelles d'encours investis dans les 6 entreprises dans les fonds ISR

Trajectoire zéro charbon réalisée au 31/12/2021 :

Au 31/12/2021, la cible attendue de la politique de sortie du charbon thermique était un encours maximum dans les fonds ISR de 60,37 M€ à destination des entreprises impliquées dans le charbon thermique. L'exposition réelle à ces entreprises étaient à cette date de 54,09 M€. Avec une réduction de 19 % des encours dans ces entreprises, l'objectif de 10% est atteint.

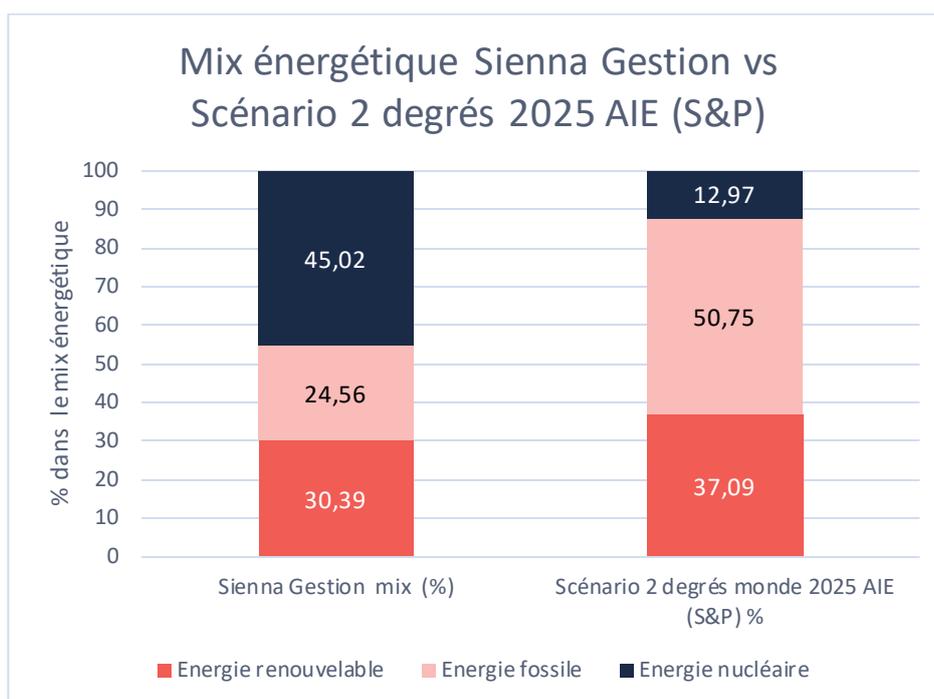
6.2 Mix énergétique aligné avec un scénario 2°C

L'analyse du Mix énergétique SIENNA GESTION a été réalisée sur le même périmètre que pour les énergies fossiles au 31/12/2021 (6,5 Mds€) à partir des données S&P Global Trucost.

Deux secteurs sont ainsi concernés par l'analyse du mix énergétique : le secteur Utilities et le secteur Energy. Au total, 30 entreprises de ces deux secteurs ont été identifiées dans l'encours d'analyse (6,5 Mds€), représentant 8,24% (537,2 M€) de cet encours. Une analyse du mix énergétique de cet encours a été réalisée :

Energies	Mix énergétique de l'encours d'analyse (537,2 M€) en %
Solaire et éolienne	14,76
Biomasse	1,54
Hydroélectricité	14,09
Nucléaire	45,02
Energie fossile non conventionnelle	0
Gaz naturel	21,46
Pétrole	0,85
Charbon	2,25

Ce mix énergétique est comparé au scénario 2°C monde de l'AIE qui prévoit un maximum de 50 % d'énergies fossiles en 2025. AU 31/12/2021, la part de l'encours analysée de SIENNA GESTION sur ces énergies fossiles est de 24%. L'étude comparée de la répartition du mix énergétique attendue par l'AIE et de celle mesurée par SIENNA GESTION entre les énergies renouvelables, les énergies fossiles et le nucléaire est la suivante :



6.3 Réduction de l’empreinte carbone

L’objectif pris en 2020 par SIENNA GESTION de réduire son empreinte carbone reposait sur l’engagement de l’UE de réduire ses émissions de GES d’au moins 40 % d’ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Depuis cet objectif de -40 % a été fixé à -55 % en juillet 2021 par l’UE. SIENNA GESTION a intégré en 2021 dans sa trajectoire cette accentuation de la réduction.

SIENNA GESTION a donc extrapolé de la trajectoire de réduction 1990-2030 de l’UE sa propre trajectoire. Une intensité carbone de l’UE a ainsi été calculée pour chaque année de 2016 à 2030 à partir des émissions totales de CO2 de l’UE et du PIB. Une formule d’équation linéaire a été utilisée. Cette mesure de l’intensité carbone a débuté en 2016 afin de prendre en compte les derniers chiffres de mesure des émissions disponibles.

Pour chaque année jusqu’en 2030, la réduction de l’intensité carbone de l’UE a été utilisée pour l’appliquer à une partie (6,5 Mds€) du portefeuille de SIENNA GESTION. L’extension de la couverture de ce portefeuille sera faite progressivement.

En termes de résultats, la politique d’exclusion du charbon de SIENNA GESTION a permis une réduction de l’intensité carbone du portefeuille sous revue entre 2019 et 2021, soit -18 %.

Intensité carbone (en TCo2/M€ investi en 2019)	Intensité carbone (en TCo2/M€ investi en 2021)	Variation 2019-2021
263,64	215	- 18 %

7. Stratégie d’alignement « biodiversité »

Selon l’IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) dans son rapport 2019 d’évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques, environ 1 million d’espèces sont menacées d’extinction dans le monde vivant. Ce rythme est 100 à 1000 fois supérieur au rythme naturel.

Economiquement, le WWF a établi dans un rapport publié en 2020 que le coût économique du déclin de la nature dans 140 pays d’ici 2050 s’élèvera à 440 milliards d’euros. La France se situe en 10^{ème} position des pays avec une perte de PIB de 7,7 milliards d’euros. Globalement, on estime que 55 % du PIB mondial dépendrait de la biodiversité et des services écosystémiques. La perte de biodiversité n’est donc pas seulement un enjeu environnemental mais aussi un enjeu économique.

Face à cet enjeu, la Convention sur la diversité biologique a défini en 2021 un cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020. Il s'articule autour de 4 objectifs à atteindre en 2050, complétés par des jalons en 2030 :

- ✓ Augmenter de 15 % la superficie, la connectivité et l'intégrité des écosystèmes naturels afin de maintenir la diversité à 90 % au moins,
- ✓ Valoriser, maintenir et renforcer les contributions de la nature,
- ✓ Partager de manière juste et équitable les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques,
- ✓ Augmenter les moyens financiers pour réaliser la vision 2050.

Le cadre de la biodiversité comporte 21 cibles axées sur l'action à mener au cours de la décennie jusqu'en 2030. Les actions définies dans chaque cible doivent être lancées et achevées d'ici à 2030. Ainsi ces cibles permettront de franchir les jalons de 2030 et d'atteindre les objectifs axés sur les résultats pour 2050.

Dans le cadre de son analyse ESG des émetteurs, qu'il s'agisse des entreprises cotées ou des Etats, SIENNA GESTION intègre l'enjeu de l'impact sur la biodiversité :

- ✓ Entreprises : l'agence de notation extra-financière principale, avec laquelle SIENNA GESTION contractualise, compte parmi les enjeux ESG de sa méthodologie un enjeu sur la biodiversité. Lorsque l'enjeu est activé car considéré comme matériel pour un secteur, l'ensemble des entreprises de ce secteur est analysé. Chacune dispose donc d'une notation qui repose sur l'exposition de l'entreprise à l'enjeu et sur sa gestion de cet enjeu.
- ✓ Etats : SIENNA GESTION recourt à l'indice de Performance Environnementale (IPE) des Universités de Yale et Columbia, qui évalue la soutenabilité environnementale de 180 pays à travers le monde. 32 indicateurs composent cet indice dont certains exclusivement dédiés à l'enjeu de biodiversité.

Au 31/12/2021, SIENNA GESTION a identifié la part de ses actifs dont l'enjeu de biodiversité est analysé. Le périmètre couvert ne prend cependant pas encore en compte les devises, les OPC, les dérivés et les investissements solidaires. Le périmètre couvert correspond à 63% des actifs globaux de SIENNA GESTION. Cette couverture sera améliorée chaque année.

Au 31/12/2021, la part de l'encours global géré par SIENNA GESTION, dont l'enjeu de biodiversité est intégrée dans l'analyse extra-financière, est de 22.5%. Les mesures d'amélioration sur la prise en compte de l'impact sur la biodiversité des activités d'investissement de SIENNA GESTION sont présentées en partie 9.

8. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques

SIENNA GESTION est convaincu qu'il existe une forte corrélation négative entre les risques extra-financiers et la valeur financière ou économique d'un émetteur. De ce fait, la société de gestion place au cœur de sa stratégie d'investissement responsable la réduction des risques extra-financiers.

SIENNA GESTION a mis en place un dispositif et une organisation permettant à l'ensemble des gérants (équipes actions et taux) de prendre en compte les risques associés aux enjeux ESG. Au-delà des équipes de gestion, SIENNA GESTION dispose d'une équipe dédiée à la conformité, au contrôle interne et aux risques, indépendante des unités opérationnelles. Son directeur est membre du Directoire. Cette équipe mène régulièrement des diligences afin de vérifier la fiabilité du processus ISR et le respect des contraintes d'investissement applicables aux fonds ISR dont celles relatives aux controverses ESG. Cette équipe a également la charge de valider l'ensemble des documents structurants formalisés au sein de SIENNA GESTION sur l'approche ISR (politique ISR, procédures, rapports...).

Les risques extra-financiers peuvent être de différente nature :

- ✓ Risques sectoriels : risques liés à l'activité intrinsèque des entreprises.
- ✓ Risques associés aux enjeux ESG : risques liés à l'absence ou à la prise en compte limitée des enjeux ESG, par l'émetteur.
- ✓ Risques de controverses : risques liés à la survenance d'une controverse dans laquelle l'émetteur serait impliqué.

Risques sectoriels :

Les politiques d'exclusion sont au cœur de l'approche de SIENNA GESTION et visent à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

- ✓ Tabac : Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la consommation de tabac est responsable de 8 millions de décès par an. La Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac, signée par plus de 180 Etats est un instrument important dans la lutte antitabac. Elle se base sur la prise de conscience non seulement des méfaits du tabagisme et du tabagisme passif, mais aussi sur l'emprise de l'industrie du tabac sur les législateurs et gouvernements, les médias et l'opinion publique.
SIENNA GESTION ne souhaite pas financer l'industrie du tabac en raison du risque important de ces produits sur la santé publique. Les critères d'exclusion des entreprises liées au tabac sont présentés en 1.3 de ce rapport.

- ✓ Charbon : Selon le scénario Net Zero by 2050 qui a pour objectif de respecter l'Accord de Paris, l'AIE estime indispensable une très forte expansion des énergies renouvelables accompagnée d'un abandon progressif des énergies fossiles. D'ici 2050, l'AIE projette une baisse de 90% de la consommation de charbon, de 75% de celle du pétrole et de 55% pour le gaz. Afin d'atteindre cette neutralité, plus aucun investissement ne doit se faire dans les énergies fossiles.

SIENNA GESTION a souhaité devenir un acteur de la lutte contre le changement climatique en formalisant une stratégie climat dont l'un des axes est sa politique de sortie du charbon. Cette sortie progressive du charbon permet de réduire son exposition aux risques climatiques, et notamment au risque de transition. Les critères d'exclusion aujourd'hui appliqués sont présentés en 1.3 de ce rapport.

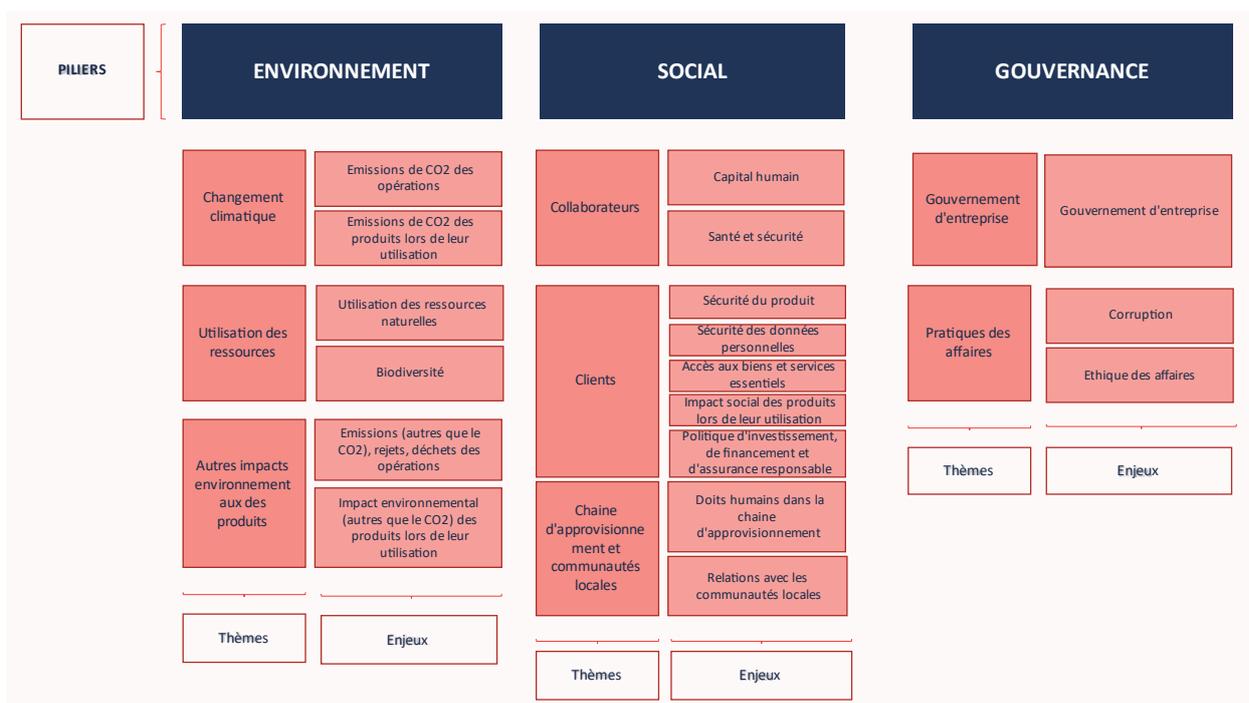
SIENNA GESTION continuera à réduire ses investissements dans l'activité charbon pour une sortie définitive en 2030. Cette exclusion du charbon nous permettra de nous aligner avec les seuils d'investissement dans le charbon définis dans le Mix Énergétique 2 Degrees Generation Mix OCDE 2030 élaboré par S&P Global Trucost, en respect des travaux de l'AIE. En complément, SIENNA GESTION s'engagera dans le respect des autres seuils sur les énergies fossiles définis par l'AIE.

- ✓ Armes controversées : La Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et le Traité d'Ottawa sur les Mines antipersonnel (1999) régissent ces deux catégories d'armement en raison de leurs impacts sur les populations civiles, notamment une fois les conflits terminés. Le Traité d'Ottawa vise ainsi à interdire l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel (MAP). La Convention d'Oslo quant à elle vise l'interdiction et l'élimination des bombes à sous-munitions (BASM). Certains pays, dont la France, l'ont transposé dans leur propre législation.

SIENNA GESTION applique des exclusions des entreprises impliquées dans ces deux types d'armes selon des critères qui sont présentés en 1.3 de ce rapport.

Risques associés aux enjeux ESG :

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et les risques associés (réputation, légaux ou opérationnels) sont tels aujourd'hui qu'ils doivent être identifiés, gérés et réduits par les émetteurs. Pour chaque secteur, les enjeux ESG les plus matériels sont identifiés et pondérés à partir du référentiel de SIENNA GESTION. Les agences de notation extra-financière nous accompagnent dans cette identification. Le référentiel ESG de SIENNA GESTION est composée de 3 piliers, 8 thèmes et 18 enjeux.



Un score de risques ESG global est attribué à chaque émetteur, provenant de scores pondérés de risques pour chaque enjeu ESG, eux-mêmes décomposés ainsi :

- ✓ Un score relatif à l'exposition de la valeur de l'émetteur à un ou plusieurs risques associés aux enjeux ESG.
- ✓ Un score relatif à la gestion de ces risques par l'émetteur au travers de l'analyse des politiques, des systèmes de gestion, des résultats obtenus et des controverses. Ce risque de gestion est lui-même composé d'un risque « non gérable » car inhérent à l'activité de l'émetteur et qui ne peut être géré et d'un risque « gérable » mais qui pourrait l'être.

Le score de risque ESG de l'émetteur est ainsi le résultat d'un risque non gérable et d'un risque gérable.

Risques de controverses ESG :

L'analyse de la performance extra financière des émetteurs sur des enjeux ESG repose sur l'étude par les agences de notations des documents publics mise à disposition par les émetteurs, d'échanges (questionnaires, oraux) que ces agences peuvent avoir avec ces émetteurs mais également sur les controverses ESG qui peuvent émerger. Ces controverses portent sur les enjeux ESG.

Une controverse ESG désigne ainsi tout événement portant sur un des enjeux ESG vu précédemment qui impacterait une ou plusieurs parties prenantes de l'émetteur tels que les collaborateurs de l'entreprise, les fournisseurs ou sous-traitants, l'environnement, les communautés locales, les clients, l'Etat, les actionnaires.

Les controverses ESG impliquant les émetteurs sont ainsi suivis par les agences et communiquées à l'Equipe de Finance responsable de SIENNA GESTION. Elles sont donc intégrées en continue aux notations ESG des émetteurs, notations actualisées par SIENNA GESTION et livrées aux équipes de gestion tous les trimestres.

L'Equipe de Finance Responsable de SIENNA GESTION peut cependant faire le choix pour les controverses les plus sévères d'exclure les émetteurs impliqués des univers d'investissements des gérants selon un processus formel.

9. Mesures d'amélioration

Les actions d'amélioration qui seront menées dans les 12 prochains mois par SIENNA GESTION porteront sur 3 thèmes : la biodiversité, la taxonomie, les Accords de Paris.

- Biodiversité :
 - Sélection d'un fournisseur de données pour le calcul des pourcentages de l'impact sur la biodiversité des émetteurs des portefeuilles,
 - Définition de cibles sur les impacts négatifs sur la biodiversité les plus significatifs,
 - Définition d'une trajectoire biodiversité, à partir d'objectifs basés sur la science.

- Taxonomie :
 - Sélection d'un fournisseur de données pour le calcul des pourcentages de chiffres d'affaires éligibles et alignés des émetteurs des portefeuilles,
 - Evaluation de l'éligibilité et l'alignement des actifs de SIENNA GESTION à la taxonomie en fonction des données fournies par le fournisseur choisi.

- Alignement :
 - Amélioration de la méthodologie d'analyse de l'alignement aux Accords de Paris des portefeuilles,
 - Elargissement de la couverture des portefeuilles,
 - Mise en place d'objectifs intermédiaires de sortie du charbon pour atteindre une sortie définitive en 2030.



SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com